

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GENERAL
Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Bergerac
Canton : Villamblard
Commune : Villamblard
Lieu-dit : Le Bourg
Edifice : Lavoir

DOSSIER N°

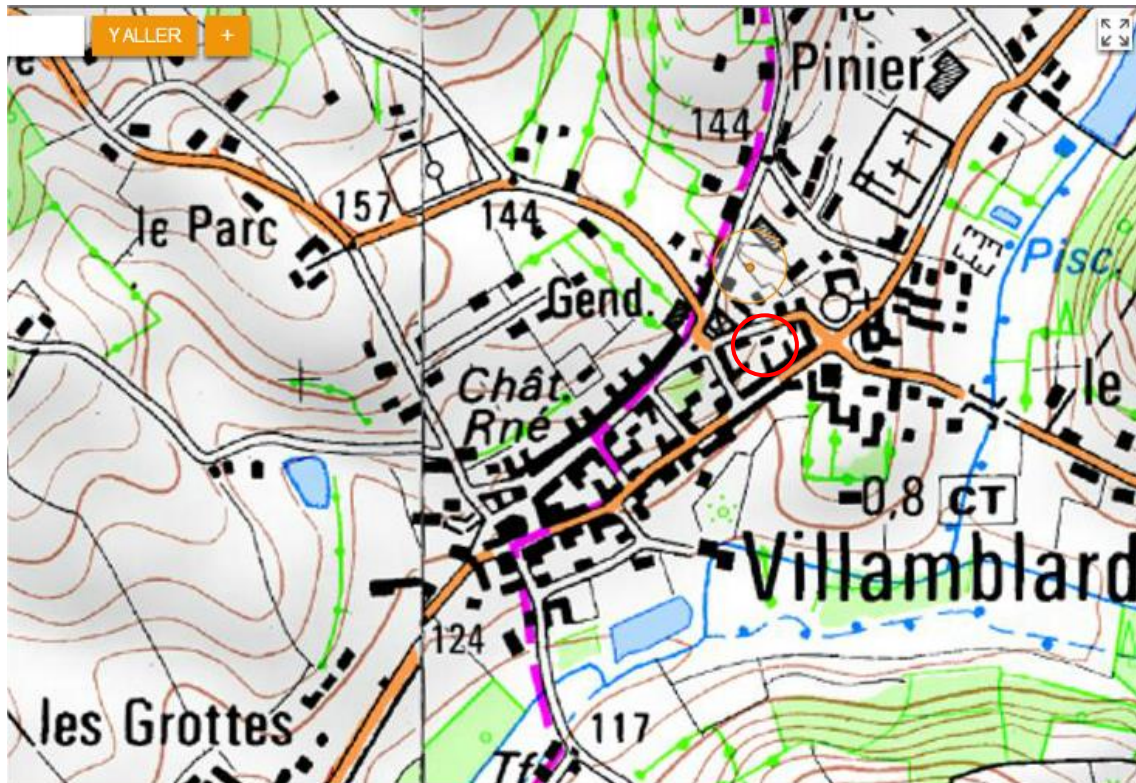
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Géoportail

Longitude (référée au méridien international) : 0° 32' 28,9''

Latitude Nord : 45° 01' 20,0''

Altitude : 129 m



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date de 1982

Echelle : 1/1000°

Section AT

Feuille n° 01

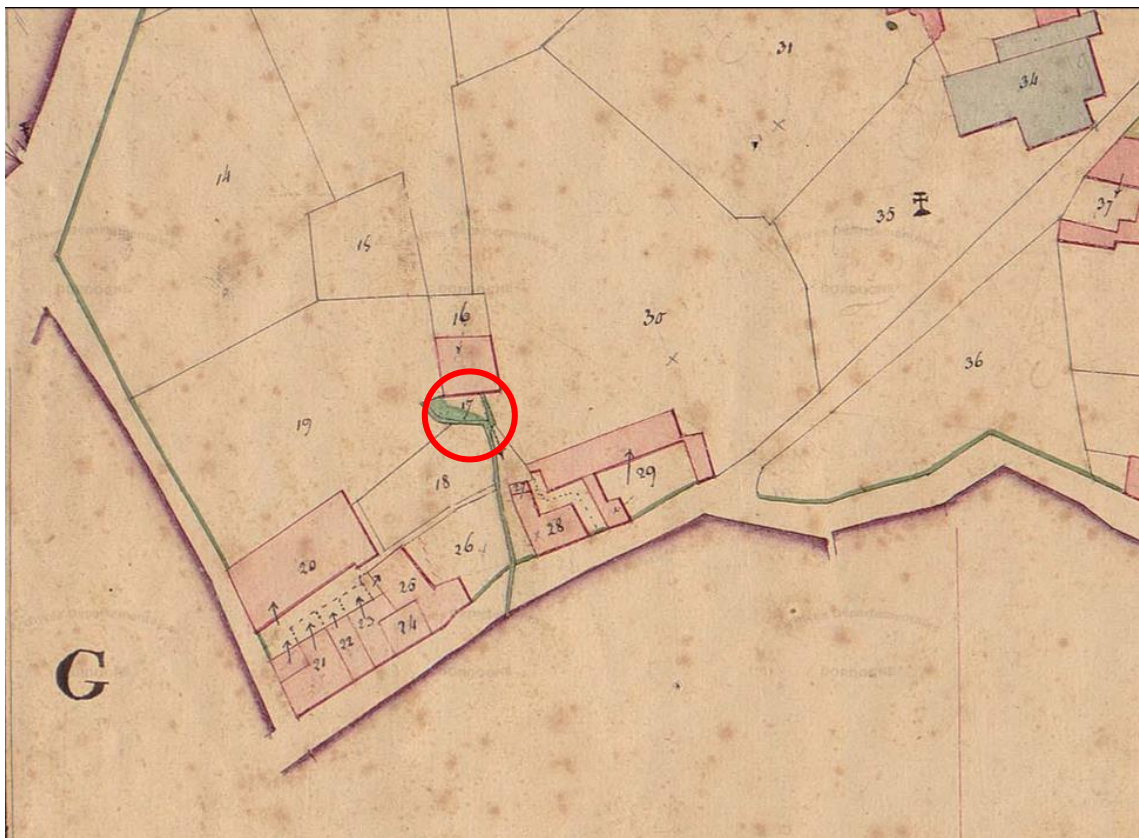
Parcelle N° non cadastré

Propriétaire : commune

Superficie

Nature : Voirie



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE**Cadastre en date du** : 1830 (date de vérification par le géomètre)**Echelle** : 1/2500°**Section** : C le Bourg**Feuille N°** :1**Parcelle N°** : 17**Superficie** Illisible**Nature** : Fontaine et cour**Propriétaire** : commune

GEOPORTAIL



DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

Vue d'ensemble



Arrivée de l'eau



Bac répartiteur à deux bouches



Intérieur du bac répartiteur et arrivée d'eau

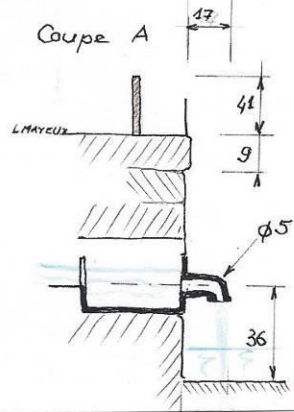
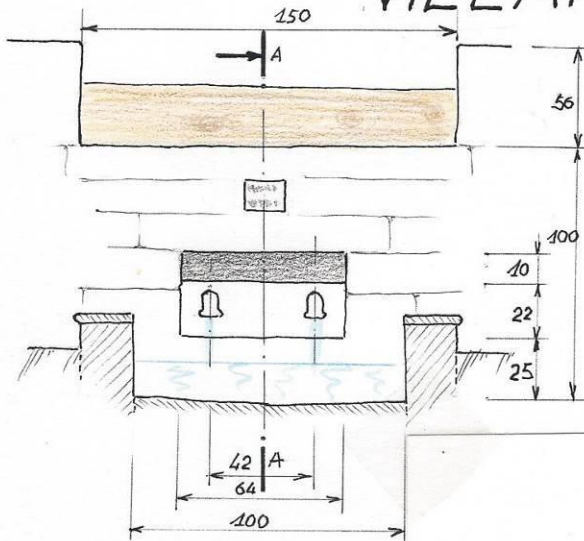


Trop plein et vidange réglables par vanne

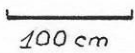
DESCRIPTIF GRAPHIQUE

LAVOIR DU BUGUET

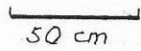
VILLAMBLARD



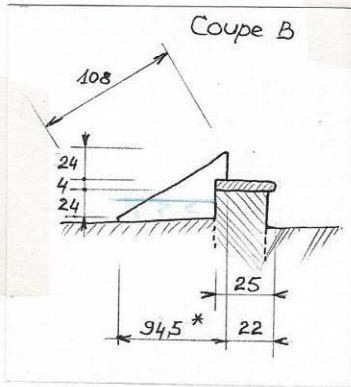
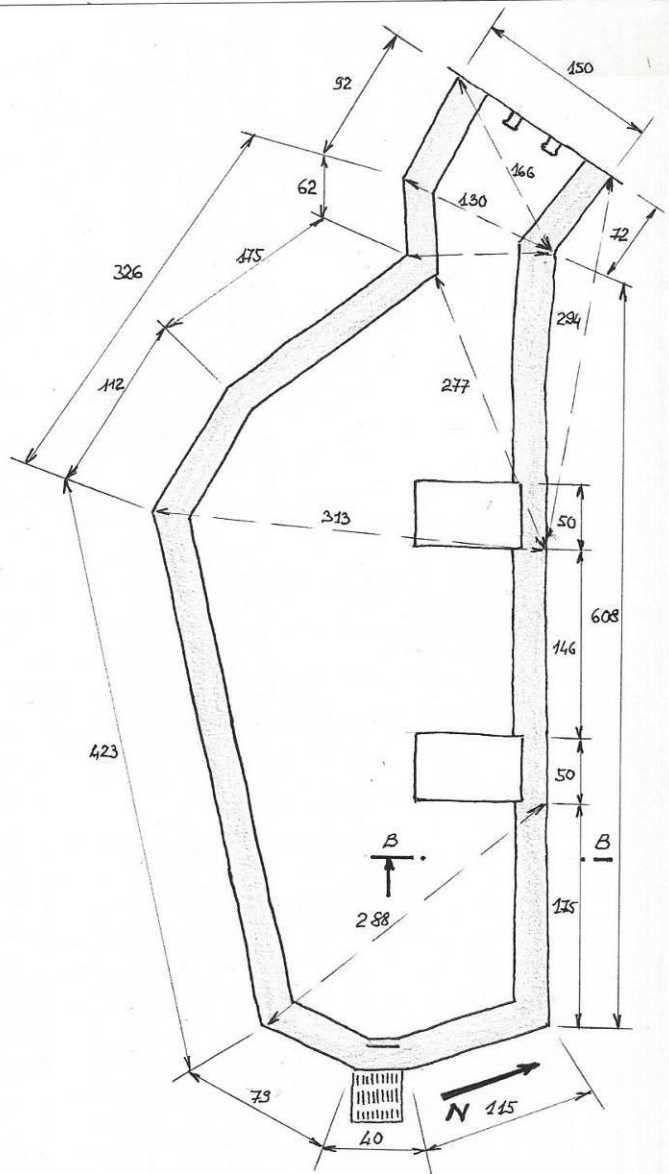
Echelle lavoir 1/50



Echelle détails 1/25



Cotes en cm



*Cote calculée

DESCRIPTIF

Le lavoir est situé dans le bourg de Villamblard, au fond d'une impasse (rue du Buguet) débouchant dans la rue Gabriel Reymond.

Il est alimenté par une source dont le débit est de 2 litres par seconde captée à l'intérieur d'une niche réservée dans un mur de soutènement bâti en gros moellons appareillés.

Ce mur de soutènement présente une échancrure au niveau de laquelle la clôture de grillage est interrompue et dans laquelle est placée une cloison de bois.

Le captage consiste à recueillir l'eau dans un bac en fonte situé dans cette niche, muni de deux bouches qui déversent l'eau dans un canal constituant la partie amont du lavoir.

Si on y intègre ce canal, le lavoir est un polygone irrégulier à 12 côtés dont 10 ont une fonction de margelle. La complexité de la figure géométrique qu'il présente en plan a nécessité d'en effectuer le relevé par triangulation.

Cette margelle est une murette en maçonnerie couverte d'un chapeau en dalles de pierre naturelle dont le bord extérieur est arrondi et en léger débord. Chaque côté du polygone est parfaitement rectiligne.

Deux massifs de maçonnerie enduits de ciment tiennent lieu de pierre à laver.

Le fond du bassin est maçonné et présente une faible pente jusqu'à la vidange.

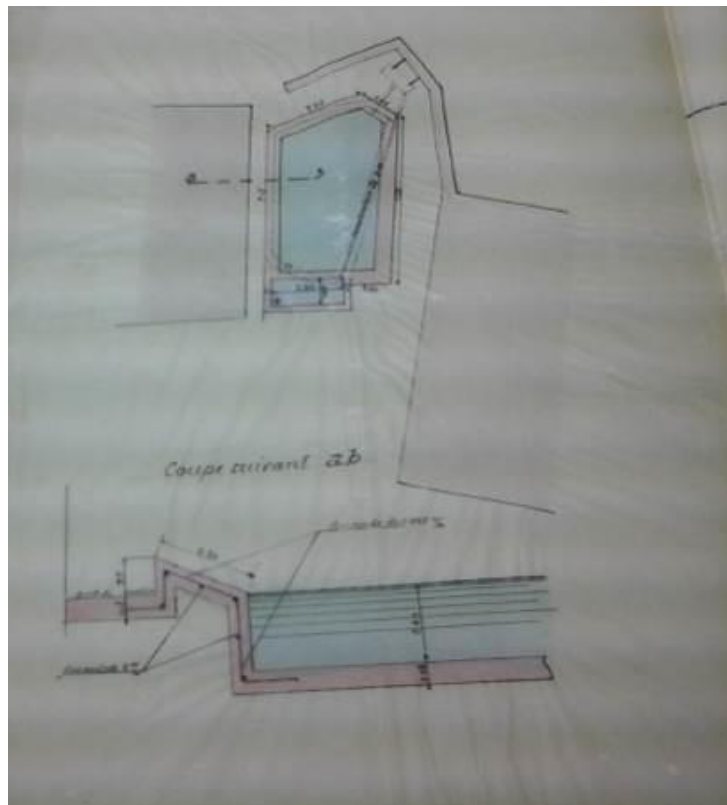
Celle-ci est constituée d'une « pelle » métallique munie d'une poignée glissée dans deux rainures d'une échancrure de la margelle. L'eau de vidange et de trop-plein se déverse dans un regard muni d'une grille en fonte et rejoint le réseau d'assainissement par une conduite enterrée sous la rue du Buguet.

HISTORIQUE

En 1830, la rue du Buguet n'existait pas encore et la source alimentant le futur lavoir n'était pas captée. Elle se déversait dans une sorte de mare située en grande partie sur la parcelle 17 qui était accessible par un passage entre les parcelles 28 et 29.

Un lavoir a sans doute été aménagé à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e, car la commune a décidé, par délibération du 19 décembre 1925 d'augmenter sa profondeur à 40 centimètres par recreusement.

Un projet a été étudié qui prévoyait en outre de construire une pierre à laver en béton armé, un réservoir et de canaliser l'alimentation et l'évacuation des eaux. Le cahier des charges déterminait l'origine des matériaux et fixait le prix de cet aménagement et de la couverture du lavoir voisin du Pontillou à 563,87 francs.



Le projet a été approuvé par le conseil municipal 10 octobre 1926, transmis au préfet qui l'a soumis, le 19 décembre 1926 au service des Ponts et chaussées. Le subdivisionnaire de ce Service a rendu son rapport le 12 janvier 1927 et l'ingénieur ordinaire a conclu que les travaux projetés ne nécessitaient pas d'autorisation, le 15 janvier 1927.

Le préfet a donné son approbation le 22 janvier 1927.



Extrait du rapport du subdivisionnaire

On peut s'interroger au sujet de la concrétisation de ce projet car l'installation actuelle est sensiblement différente et rappelle la configuration des lieux au début du XIX^e siècle.

Il est vrai que des travaux de restauration ont été réalisés récemment et ont pu modifier l'aménagement existant. Cette restauration a été effectuée à la suite d'une souscription organisée par la Fondation du patrimoine entre le 13 décembre 2005 et le 1^o février 2008, souscription ayant mobilisé un total de dons de 2574€, pour un montant de travaux de 10296,10€.

Malheureusement, le dossier qui contenait sans doute la photographie des lieux avant intervention n'a pas été retrouvé, ce qui ne permet pas de lever cette incertitude.

Ces informations, recueillies aux archives départementales ont pu être complétées par la consultation des registres des délibérations du conseil municipal :

- En 1901, il est décidé d'envoyer au laboratoire municipal de Paris un échantillon d'eau de la fontaine pour obtenir une analyse qualitative en raison des cas de grippe infectieuse au

caractère typhique qui se sont produits parmi les usagers. Le prix de revient de cette analyse sera prélevé sur l'article « cas imprévus » du budget de 1901.

- Par délibération du 10 novembre 1901, le conseil municipal décide de faire effectuer des réparations sur la fontaine
- Au cours de sa séance du 15 novembre 1925, le maire expose au conseil municipal que le lavoir est obstrué par de nombreux immondices et qu'il serait nécessaire de faire opérer des travaux pour le rendre utilisable et accessible. Le lavoir du Buguet n'est pas utilisé en tant que tel mais sert plutôt d'abreuvoir à bestiaux et la source à l'alimentation en eau des ménagères. Le conseil donne son accord, les dépenses devant être financées sur les fonds disponibles.
- Les modalités de réalisation de ces travaux, dont le coût s'élève à 3800F, ainsi que la couverture du lavoir du Fontillou, ont été déterminées au cours de la séance du 21 février 1926 qui attribue une somme de 1500F sur l'article 18 du budget additionnel de 1925, et le reste par virement d'un crédit prévu pour l'acquisition de l'immeuble Gand.
- Le 10 octobre 1926, le conseil autorise monsieur Clovis Remond à capter l'eau de la source pendant la campagne de fabrication des (liqueurs de) fruits.
- En réponse à une pétition des usagers du lavoir pour obtenir l'installation d'un éclairage, le conseil municipal, par délibération du 17 octobre 1927 demande qu'une souscription soit faite parmi les demandeurs afin qu'ils participent au financement du projet.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

Ce lavoir a été restauré il y a moins d'une dizaine d'années grâce à un financement public complété par une souscription qui a démontré l'intérêt que la municipalité et la population de la commune portent à cet ouvrage. Il est entièrement remis à neuf ce qui l'assure de résister à l'usure du temps. Cependant, bien que situé au centre du bourg et facilement accessible, il n'est pas signalé à l'attention du public et risque de tomber dans l'oubli.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**Nom et prénom des rédacteurs :**

Aliette Grelier
Marylène Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé le 7 juin 2015

Date de dépôt au CAUE